



ACUSA-News

Association Contre les Usines d'Animaux



Un
manteau
coûte la
vie à 70
visons
élevées
dans
des
cages

Signez l'initiative contre les importations de fourrures

Dans plusieurs pays asiatiques, des millions de chats et de chiens sont capturés et tués de façons des plus brutales - étranglés, battus à mort voire écorchés vifs. Leurs peaux, acheminées vers les marchés occidentaux, sont ensuite ornées de cols, manches et vestes, anoraks et manteaux, sacs et autres accessoires. De nombreux pays ont mis en place des

dispositions légales qui interdisent l'importation de ces dépouilles. Dans notre pays, ce n'est pas encore le cas.



Notre initiative exige l'interdiction d'importer des fourrures d'animaux élevés ou piégés par des moyens interdits dans notre pays.



Chats capturés et tués de façons des plus brutales. Leurs peaux, acheminées vers les marchés occidentaux, sous des dénominations et couleurs des plus variées

"Si seulement, je pouvais faire quelque chose..."

Qui n'a pas prononcé ces mots en soupirant devant la souffrance que l'homme inflige impunément aux animaux? Qui n'a pas souhaité s'interposer pour empêcher toute maltraitance? Comment ne pas se résigner devant la tâche quasi impossible, celle d'en sauver le plus grand nombre?

En l'occurrence, vous pouvez appuyer nos démarches qui visent à stopper l'importation de fourrure, **signer et faire signer notre initiative. Vous agirez ainsi concrètement et aiderez à sauver d'innombrables victimes d'hommes prétentieux et de femmes vaniteuses**, celles qui sentent encore le besoin de se parer de dépouilles d'animaux crevés de façon immonde!

Quoi que puissent prétendre les fourreurs, **fourrure rime toujours avec torture**. Nul ne peut affirmer l'ignorer aujourd'hui! Tous les médias ont diffusé des images réalisées dans cet univers sanglant qu'est l'industrie de la fourrure.

Engagez-vous, afin qu'ensemble nous réussissions à stopper l'importation de ces peaux de chagrin dans notre pays!

L'Horreur des élevages ?

Les animaux sauvages qui végètent dans les fermes à fourrure : renards argentés, visons, animaux des grands espaces. Ils sont détenus dans des cages exiguës et mis à mort de façon hideuse : étranglés, étouffés, électrocutés... Afin de garder le pelage intact!

L'Horreur des trappes

Chaque année, des milliers d'animaux sauvages meurent atrocement dans des pièges à mâchoires ou à collet. Souvent après une lutte désespérée : ils tentent de se libérer en s'amputant une jambe. Inutile de décrire leur douleur et leur panique.



Impressum

ACUSA-News

Editrice:

Association Contre les Usines d'Animaux
ACUSA

Route Suisse 33, 1296 Coppet

Redaction: Susanne Wachtl et Dr Erwin Kessler

fax 022 776 60 30 email acusa@vgt.ch

Internet: www.acusa.ch

Cotisations: C.C.P. 60-497467-5

Membre ACUSA: Fr 100.-

Membre passif: Fr 20.- minimum.

Remerciements sur demande seulement.



L'attestation des signatures par les communes est l'affaire du comité d'initiative - laisser en blanc

La fonctionnaire soussignée certifie que les (nombre) signataires de l'initiative populaire dont les noms figurent au verso ont le droit de vote en matière fédérale dans la commune susmentionnée et y exercent leurs droits politiques.

Sceau:

Affranchir,
s.v.p.

Lieu:

Date:

La fonctionnaire compétente pour l'attestation (signature manuscrite et fonction officielle):

.....

.....

Le comité d'initiative, composé des auteurs de celle-ci désignés ci-après, est autorisé à retirer la présente initiative populaire par une décision prise à la majorité absolue de ses membres ayant encore le droit de vote: Dr Erwin Kessler, Im Büel 2, 9546 Tuttwil / Marlène Gamper, Frohburgweg 22, 8180 Bülach / Suzanne Wachtl, Route Suisse 33, 1296 Coppet / Roland Fäsch, Frohburgweg 22, 8180 Bülach / Manuela Pinza, Lahnhalde 11, 8200 Schaffhausen / Silvia Reichle, Bocksrietstieg 26, 8200 Schaffhausen / Lydia Reichle, Bocksrietstieg 26, 8200 Schaffhausen

Association Contre les
Usines d'Animaux
ACUSA - VgT
Im Büel 2
9546 Tuttwil



Foto: Protection suisse des animaux



Ce manteau à coûté la vie à 14 lynx, morts atrocement dans des pièges.

Initiative populaire fédérale contre les importations de fourrures

Publiée dans la Feuille fédérale le 7 octobre 2003 / Expiration du délai imparti pour la récolte des signatures: 7 avril 2005

Cette liste, entièrement ou partiellement remplie, doit être renvoyée jusqu'au 31 janvier 2005

Les citoyens suisses soussignés ayant le droit de vote demandent, en vertu des articles 34, 136, 139 et 194 de la constitution fédérale et conformément à la loi fédérale du 17 décembre 1976 sur les droits politiques (art 68s), que la constitution fédérale soit complétée comme il suit: art. 80, al. 4 (nouveau):

«L'importation de peaux à fourrure et de fourrures est interdite. Font exception les peaux de mouton, de chèvre et de bovins et les fourrures synthétiques.»

Seuls les électeurs résidant dans la commune indiquée en tête de la liste peuvent y apposer leur signature. Les citoyens qui appuient la demande doivent la signer de leur main. Celui qui se rend coupable de corruption active ou passive relativement à une récolte de signatures ou celui qui falsifie le résultat d'une récolte de signatures effectuée à l'appui d'une initiative populaire est punissable selon l'article 281 respectivement l'article 282 du code pénal.

No postal:	Canton:	Commune politique:
-----	-----	-----

No	Nom <small>écrivez à la main et lisible, s.v.p.</small>	Prénom	Né(e) le <small>jour/mois/année</small>	Adresse exacte <small>rue et numéro</small>	Signature manuscrite	Contrôle <small>laisser en blanc</small>
1						
2						
3						
4						
5						

A envoyer aussi partiellement remplie! A renvoyer jusqu'au: 31 janvier 2005